MAIRIE DE MAFFLIERS

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 05-10-2026
PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE MONTBRUN DU 23 OCTOBRE 2026 A 14 H 00 AU 24 OCTOBRE 2026 A 10 H 00 POUR ALERTE ORANGE VENTS VIOLENTS.

Le Maire de la commune de Maffliers,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- Considérant l'alerte météorologique de niveau orange pour vents violents émise par les services compétents ;
- Considérant les risques présentés pour la sécurité des usagers de la voie publique par la chute éventuelle d'arbres, de branches ou d'autres éléments susceptibles d'être emportés par le vent ;
- Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Art. 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule, ainsi que la circulation des piétons, sont interdits dans la rue Montbrun à Maffliers à compter du vendredi 23 octobre 2026 à 14 h 00 jusqu'au samedi 24 octobre 2026 à 10 h 00.

Art. 2 : Des barrières et une signalisation réglementaire seront mises en place par les services municipaux afin de matérialiser la fermeture de la voie et d'informer les usagers.

Art. 3 : L'accès pourra être autorisé aux services de secours, de police, ainsi qu'aux services techniques intervenant dans le cadre de leurs missions.

Art. 4 : La réouverture de la rue interviendra à l'issue de la période de vigilance et après contrôle de l'absence de tout danger par les services compétents.

Art. 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié selon les modalités en vigueur et transmis aux autorités compétentes.

Art. 6 : Monsieur le Maire, les services municipaux, la Police municipale et les forces de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maffliers,
Le 23 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le ……..